



## Saisie vente à domicile que faire ?

Par **sl63**, le **28/02/2011** à **19:45**

Bonjour, suite à de graves problèmes financiers, je me retrouve sous le coup d'une saisie vente à domicile. Je ne refuse pas de payer, mais je n'en ai absolument pas les moyens. Le problème est qu'aujourd'hui, je suis retournée vivre chez mon père et que c'est à son domicile que l'huissier veut effectuer la saisie vente. Que puis-je faire ou lui dire pour que l'huissier ne saisisse pas ce qui lui appartient ?

Par **amajuris**, le **28/02/2011** à **20:19**

Bonjour, l'huissier ne peut saisir uniquement ce qui vous appartient. Il faut donc retrouver les factures des biens appartenant à votre père et ceux vous appartenant.